

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 9 juin 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la Commune.

Étaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER - M. Jean-Pierre MONTALBANO - Mlle Angèle WEINACKER - Melle Anne-Louise PICQ - Mme Denise WEBER - Mme Barbara SZABLEWSKI

Étaient excusés : M. Fernand BIEGEL- M. Pascal PENNERAD - M. Frédéric HECTOR

Non excusés : Mme Delphine SENSER

Procurations : M. Fernand BIEGEL donne procuration à M. Jean-Pierre MONTALBANO

M. Pascal PENNERAD donne procuration à M. Michel GERARD

M. Frédéric HECTOR donne procuration à M. Claude DERU

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance.

Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal est appelé à voter trois délégués et trois suppléants concernant les Elections Sénatoriales 2024.

Les résultats sont les suivants : 14 voix pour

- | | |
|------------|---|
| Délégués | - Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE
- Monsieur Claude DERU
- Madame Joelle TALAGA |
| Suppléants | - Monsieur Jean-Pierre MONTALBANO
- Madame Denise WEBER
- Madame Barbara SZABLEWSKI |

ALTVILLER, le 12 juin 2023

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE



N°	Objet de la délibération
1	Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Emargements

M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude DERU	M. André CLAMME
Mme Joëlle TALAGA	M. Fernand BIEGEL donne procuration à M. Jean- Pierre MONTALBANO	Mme Delphine SENSER
M. Michel GERARD	M. Frédéric HECTOR donne procuration à M. Claude DERU	M. Jean-Pierre MONTALBANO
M. Serge MULLER	M. Pascal PENNERAD donne procuration à M. Michel GERARD	Melle Anne-Louise PICQ
Mme Barbara SZABLEWSKI	Melle Angèle WEINACKER	Mme Denise WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la Commune.

Étaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER - M. Jean-Pierre MONTALBANO - Mlle Angèle WEINACKER - Melle Anne-Louise PICQ - Mme Denise WEBER - Mme Barbara SZABLEWSKI

Étaient excusés : M. Fernand BIEGEL- M. Pascal PENNERAD - M. Frédéric HECTOR

Non excusés : Mme Delphine SENSER

Procurations : M. Fernand BIEGEL donne procuration à M. Jean-Pierre MONTALBANO

M. Pascal PENNERAD donne procuration à M. Michel GERARD

M. Frédéric HECTOR donne procuration à M. Claude DERU

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12/05/2023
2. Fonds verts : demande de subvention pour la réhabilitation de la Cour d'école
3. Acquisitions foncières section 09 parcelles n° 156, 195/140, 202/145 et 203/145
4. Commission Consultative Communale de Chasse
5. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12/05/2023

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 12/05/2023

2. Fonds verts : demande de subvention pour la réhabilitation de la Cour d'école

Le projet concerne la cour de l'école à Altviller. Les travaux consistent à :

- Réhabiliter et déminéraliser les surfaces minéralisées de la cour,
- Déconnecter le maximum de gouttières,
- Aménager en vue de la gestion et l'infiltration des eaux pluviales de surface,
- Intégrer du mobilier, des équipements de jeux, jardinage, d'ombrage et de dispositifs de végétalisation verticale,
- Réaliser des plantations de végétaux.

La demande de subvention concerne :

- Lot 1 : VRD pour un montant de 106 625,00 € HT
- Lot 2 : Paysage pour un montant de 45 924,90 € HT
- Lot 3 : Aire de jeux pour un montant de 71 370,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- D'inscrire les crédits au budget 2023
- De financer ce projet par subvention et autofinancement
- De solliciter une subvention, auprès de l'Etat dans le cadre de la Renaturation des villes et villages (FONDS VERTS)
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits inscrits au budget

3. Acquisitions foncières section 09 parcelles n° 156, 195/140, 202/145 et 203/145

En référence à la délibération prise le 6 décembre 2021 dans laquelle la Commune souhaite poursuivre le développement de sa politique de préservation des milieux remarquables sur le ban communal, et notamment en faveur des espaces inondables/humides de la vallée de la Nied Allemande, il est nécessaire d'acter, lors de chaque achat, le lieu-dit, la section, le N° de la parcelle et la superficie.

La SAFER est l'intermédiaire dans cette opération.

Commune ALTVILLER :

KEHLEN S 09 N° 156 11 a 79 ca
KEHLEN S 09 N° 195 / 140 6 a 45 ca
KEHLEN S 09 N° 202 / 145 1 a 04 ca
KEHLEN S 09 N° 203 / 145 1 a 25 ca
TOTAL SURFACE : 20 a 53 ca

Le montant de cette opération s'élève à :

1 429,00 €

Les frais d'acte notarié en sus.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter ces parcelles, au profit de la Commune, dénommées ci-dessus :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, M. Michel Gérard n'a pas participé au vote, de :

- Donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour comparaître à la signature de l'acte notarié et de tous documents utiles à cette mise en œuvre
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

4. Commission consultative Communale de Chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les baux de chasse arrivent à échéance

Afin de mener à bien le renouvellement de ces baux pour la période 2024-2033, une commission consultative doit être créée. Elle est composée du Maire (le président) et de deux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Claude DERU et Madame Anne-Louise PICQ soient nommés pour constituer cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de nommer Monsieur Claude DERU et Madame Anne-Louise PICQ, membres de la commission communale consultative de chasse.

5. Divers

Stationnement gênant rue Delphine Motte

ALTVILLER, le 15 mai 2023



Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE

N°	Objet de la délibération
1	Fonds verts : demande de subvention pour la réhabilitation de la Cour d'école
2	Acquisitions foncières section 09 parcelles n° 156, 195/140, 202/145 et 203/145
3	Commission consultative Communale de Chasse

Emargements

M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude DERU	M. André CLAMME
Mme Joëlle TALAGA	M. Fernand BIEGEL donne procuration à M. Jean- Pierre MONTALBANO	Mme Delphine SENSER
M. Michel GERARD	M. Frédéric HECTOR donne procuration à M. Claude DERU	M. Jean-Pierre MONTALBANO
M. Serge MULLER	M. Pascal PENNERAD donne procuration à M. Michel GERARD	Melle Anne-Louise PICQ
Mme Barbara SZABLEWSKI	Melle Angèle WEINACKER	Mme Denise WEBER